

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

9^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 21 mars 2023 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Hélène Massé, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement

Membres du conseil d'administration absents :

Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs
Madame Véronique Bolduc, directrice des Services de formation professionnelle
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Annie-Claude Bérubé propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2023 à 18 h 31.

Madame Ève Lapointe propose que monsieur Benoit Langlois agisse à titre de secrétaire de la rencontre.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

Le secrétaire, monsieur Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

CA-22-23-067

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2023
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2023
 - 1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du CEX du 28 février 2023
 - 1.5.4 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN
- 1.8 Mot de la présidente

2.0 Décisions

- 2.1 Autorisation de l'entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- 2.2 École des Pixels – Réaménagement et mise à niveau (phase 1) – Adjudication de contrat
- 2.3 École Charles-Rodrigue – Remplacement des services et réaménagement de locaux phase 1 – Adjudication de contrat
- 2.4 École Belleau – Rénovation des vestiaires du gymnase et ajout d'un rideau diviseur – Adjudication de contrat
- 2.5 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds – Achat d'une chargeuse sur pneus Volvo L70H ou L60H usagée – Adjudication de contrat
- 2.6 École secondaire Guillaume-Couture – Transformation et réaménagement de l'espace (phase 3) – Adjudication de contrat
- 2.7 École des Moussillons – Rénovation partielle de la toiture et réaménagement intérieur – Adjudication de contrat
- 2.8 École Clair-Soleil – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) et travaux de maintien d'actifs – Adjudication de contrat
- 2.9 École du Boisé – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) et travaux de maintien d'actifs – Adjudication de contrat
- 2.10 SRM - Acquisition et installation - locaux modulaires 3lots - Adjudication de contrat – RETIRÉ
- 2.11 Projet d'amendement résolution CA 21-22-167 - École du Tournesol – Cession d'une parcelle de lot au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable (MTQ)
- 2.12 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2023-7525-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) — Adhésion
- 2.13 Adoption des qualifications requises ainsi que des habiletés recherchées de la direction de Services de secrétariat général, des services corporatifs et des communications.
- 2.14 Sujet traité à huis clos

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

3.0 Information

- 3.1 Présentation et consultation PEVR -CERE
- 3.2 Projet de protocole d'entente Ville – CSSDN
- 3.3 Mot de la Direction générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

CA-22-23-068

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 janvier 2023 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

DE dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 janvier 2023 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-22-23-069

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2023 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Forgues et résolu :

DE dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2023 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

CA-22-23-070

1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du CEX du 28 février 2023

Madame Suzie Lucas indique qu'au point 2.11, page 1968, il faut lire *Adoptée à la majorité* en non pas *Adoptée à l'unanimité*.

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 février 2023 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la modification apportée au point 2.11.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil exécutif du 28 février 2023 et d'adopter celui-ci tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.4 Suivi aux procès-verbaux

Un suivi aux procès-verbaux est fait.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

1.8 Mot de la présidente

Madame Ève Lapointe, présidente, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

2.0 DÉCISIONS

CA-22-23-071

SFP

2.1 Autorisation de l'entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) poursuit son objectif d'élaborer des parcours diversifiés pour encourager la diplomation et la qualification sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une formation concernant l'utilisation des halocarbures est nécessaire pour plusieurs travailleuses et travailleurs de notre région;

CONSIDÉRANT QUE le CSSDN est en mesure d'offrir dans sa programmation la formation : « Qualification environnementale relative aux halocarbures »;

CONSIDÉRANT le partenariat entre le CSSDN et la ministre de l'Emploi dans le cadre de la mise en place de cette formation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le CSSDN et la ministre de l'Emploi collaborent dans l'offre de la formation « Qualification environnementale relative aux halocarbures »;

QUE madame Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN, soit autorisée à signer pour et au nom du CSSDN, l'entente concernant le déploiement du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-22-23-072
SRM**

2.2 École des Pixels – Réaménagement et mise à niveau (phase 1) – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO230113-54 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réaménagement et de mise à niveau (phase 1) de l'École des Pixels;

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue, réalisée le 14 février 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission reçue, effectuée par la firme d'architectes Cuatro Architecture;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée;

ATTENDU que le personnel des Services des ressources matérielles avait l'opportunité de négocier avec l'unique soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karine Barma-Hamel et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Construction Marc Bolduc inc., le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réaménagement et de mise à niveau (phase 1) de l'École des Pixels, pour un montant initial soumis de 1 469 900 \$, excluant les taxes, et négocié en finalité à 1 429 900 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-22-23-073
SRM**

2.3 École Charles-Rodrigue - Remplacement des services et réaménagement de locaux phase 1 – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO230123-56 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue du remplacement des services et du réaménagement de locaux phase 1 à l'École Charles- Rodrigue;

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue, réalisée le 21 février 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission reçue, effectuée par la firme Cuatro Architecture;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le personnel des Services des ressources matérielles avait l'opportunité de négocier avec l'unique soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Bergeron et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Construction Marc Bolduc inc., le contrat de travaux de construction en vue du remplacement des services et du réaménagement de locaux phase 1 à l'École Charles-Rodrigue, pour un montant initial soumis de 1 229 900 \$, excluant les taxes, et négocié en finalité à 1 189 900 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-22-23-074
SRM**

2.4 École Belleau – Rénovation des vestiaires du gymnase et ajout d'un rideau diviseur – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO230210-66 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la rénovation des vestiaires du gymnase et de l'ajout d'un rideau diviseur pour l'École Belleau;

ATTENDU l'ouverture, des soumissions reçues, réalisée le 13 mars 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions réalisées, effectuée par la firme Martin Tanguay architecte;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Hélène Massé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Ronam Construction inc., le contrat de travaux de construction en vue de la rénovation des vestiaires du gymnase et de l'ajout d'un rideau diviseur pour l'École Belleau, pour une somme de 461 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds – Achat d'une chargeuse sur pneus Volvo L70H ou L60H usagée – Adjudication de contrat

Ce point est retiré séance tenante de l'ordre du jour.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CA-22-23-075
SRM**

2.6 École secondaire Guillaume-Couture – Transformation et réaménagement de l'espace (phase 3) – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO230131-55 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la transformation et du réaménagement de l'espace (phase 3) à l'École secondaire Guillaume-Couture;

ATTENDU l'ouverture, des soumissions reçues, réalisée le 8 mars 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions réalisées, effectuée par la firme Cuatro Architecture;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Lévesque et associés construction inc., le contrat des travaux de construction en vue de la transformation et du réaménagement de l'espace (phase 3) à l'École secondaire Guillaume-Couture, pour une somme de 2 764 439.00 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-22-23-076
SRM**

2.7 École des Moussaillons – Rénovation partielle de la toiture et réaménagement intérieur – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO230207-65 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la rénovation partielle de la toiture et du réaménagement intérieur pour l'École des Moussaillons;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues, réalisée le 13 mars 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions réalisées, effectuée par la firme d'architecture Brigad;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karine Barma-Hamel et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à R.N. Samson inc., le contrat de travaux de construction en vue de la rénovation partielle de la toiture et du réaménagement intérieur pour l'École des Moussaillons, au montant de 700 320 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

Monsieur Jacques Nadeau se retire pour de la salle pour la discussion et la prise de décision relative au point 2.8.

CA-22-23-077
SRM

2.8 École Clair-Soleil – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) et travaux de maintien d'actifs – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221212-47 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement du bâtiment par l'ajout de 7 classes de maternelles 4 ans et de travaux de maintien d'actifs à l'École Clair-Soleil;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le lundi 13 février 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par le consortium Onico | CCM2 Architectes et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU que la soumission la plus basse jugée conforme dépasse le budget de la partie agrandissement autorisé par le ministère de l'Éducation suivant la réception de l'allocation financière du mois d'août 2020 et de sa révision du mois d'avril 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adresser une demande d'ajustement du financement en raison des impacts financiers découlant du marché de la construction depuis la réception de l'allocation financière en août 2020 et de sa révision en avril 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

D'ADJUGER à Construction Pierre Blouin inc. le contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement de l'école pour l'ajout de 7 classes de maternelles 4 ans et de travaux de maintien d'actifs à l'École Clair- Soleil, pour la somme de 11 274 000 \$, excluant les taxes, et ce conditionnel à la confirmation du ministère de l'Éducation à nous fournir le financement manquant pour la partie agrandissement, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public AO221212-47;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jacques Nadeau réintègre la salle.

CA-22-23-078
SRM

2.9 École du Boisé – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) et travaux de maintien d'actifs – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221212-46 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement du bâtiment par l'ajout de 6 classes de maternelles 4 ans et de travaux de maintien d'actifs à l'École du Boisé;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le mercredi 15 février 2023, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par le consortium Onico | CCM2 Architectes et la recommandation qui en découle, tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU que la soumission la plus basse jugée conforme dépasse le budget de la partie agrandissement autorisé par le ministère de l'Éducation suivant la réception de l'allocation financière du mois d'août 2020 et de sa révision du mois d'avril 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adresser une demande d'ajustement du financement en raison des impacts financiers découlant du marché de la construction depuis la réception de l'allocation financière en août 2020 et de sa révision en avril 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

D'ADJUGER à Construction Pierre Blouin Inc. le contrat de travaux de construction relatif à l'agrandissement de l'école pour l'ajout de 6 classes de maternelles 4 ans et de travaux de maintien d'actifs à l'École du Boisé, pour la somme de 8 182 830 \$, excluant les taxes, et ce conditionnel à la confirmation du ministère de l'Éducation à nous fournir le financement manquant pour la partie agrandissement et finalement conditionnel également à la régulation du terrain actuel de l'école et de la cour d'école ainsi que l'acquisition d'une parcelle du lot 2 900 119, d'une superficie approximative de 1 878 m² le tout avec la ville de Lévis. Le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public AO220404-61;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.10 SRM - Acquisition et installation - locaux modulaires 3lots - Adjudication de contrat - RETIRÉ

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

CA-22-23-079
SRM

2.11 Projet d'amendement résolution CA 21-22-167 École du Tournesol – Cession d'une parcelle de lot au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable (MTQ)

ATTENDU la demande de cession visant une parcelle de 6,2 m² du lot 2 284 819 (lot 6 381 782), par le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de régulariser un empiètement des feux de circulation sous sa juridiction sur le terrain de l'École du Tournesol;

ATTENDU qu'il n'y a pas lieu d'adresser au ministre de l'Éducation du Québec, une demande d'autorisation pour ce faire, en vertu du « Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire »;

ATTENDU qu'une servitude temporaire fait également partie de la demande de cession aux fins de la réalisation de travaux de remplacement de feux de circulation à l'intersection de la route des Rivières (route 116) et de la rue de Saint-Rédempteur;

ATTENDU le projet d'acte porté à l'attention des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, ainsi que le plan de cadastre du lot à céder.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs accepte de céder, au montant de 800 \$, une parcelle du lot 2 284 819, maintenant désignée comme étant le lot 6 381 782, d'une superficie de 6,2 m², au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs accepte d'octroyer une servitude temporaire sur le lot 6 381 783 au ministère des Transports du Québec afin de réaliser les travaux de remplacement de feux de circulation;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-22-23-080
SRTIC**

2.12 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2023- 7525-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) - Adhésion

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que le CSSDN doit acquérir des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs dans les prochaines années;

ATTENDU que le mandat de fournitures des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs confié au CAG est d'une durée initiale de deux ans avec trois options de renouvellement d'un an pour un maximum de cinq ans au total;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Suzie Lucas, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas (Art. 43 du c-65.1, r. 5.1 - Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information) afin d'optimiser nos investissements en formation et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Forgues et résolu:

QUE le CSSDN adhère au mandat d'achats regroupés des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2023-7525-50 pour un montant estimé à 18 000 000 \$ avec une variation de 10% selon les besoins futurs;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-22-23-081

DG

2.13 Adoption des qualifications requises ainsi que des habiletés recherchées de la direction de Services de secrétariat général, des services corporatifs et des communications.

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Mme Hélène Massé, représentante de la communauté, Mme Annie-Claude Bérubé, représentante des parents, M. Martin-Hughes Gauthier, représentant AQCS, Mme Line Lachance, représentante de l'AQCS et de Mme Suzie Lucas, directrice générale, a été créé.

ATTENDU QUE le rôle du comité de sélection est de déterminer les critères du profil recherché du candidat pour pourvoir le nouveau poste à la direction de Service de secrétariat général, des services corporatifs et des communications et de secrétaire général et de le recommander au CA.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Bergeron et résolu :

D'ADOPTER les qualifications requises ainsi que les habiletés recherchées de la direction de Services de secrétariat général, des services corporatifs et des communications, tel que décrit dans le document déposé par le comité de sélection et de commencer le processus d'affichage et d'embauche.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-22-23-082

DG

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour discuter du point 2.14 – Sujet traité à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 21

2.14 Sujet traité à huis clos

CA-22-23-083

DG

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE les membres du conseil d'administration siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 24

3.0 INFORMATION

3.1 Présentation et consultation PEVR - CERE

Monsieur Benoit Langlois présente le dossier concernant le PEVR - CERE.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

3.2 Projet de protocole d'entente Ville - CSSDN

Monsieur Benoit Langlois présente le projet de protocole d'entente Ville de Lévis - CSSDN révisé en vue de son renouvellement en 2023.

3.3 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas s'adresse aux membres du conseil d'administration.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

4.2 Comité de vérification

Aucun suivi

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucun suivi

4.4 Comité des ressources humaines

Madame Lapointe informe les membres des sujets traités lors de la dernière réunion.

4.5 Comité CSÉHDAA

Aucun suivi

4.6 Comité de parents

La prochaine réunion est prévue le 27 mars 2023

4.7 Comité consultatif de transport

Monsieur Éric Pouliot informe les membres que la prochaine réunion est prévue le 21 février 2023.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-22-23-084

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Bergeron et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 20 h 51.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Eve Lapointe
Présidente

Benoit Langlois

Benoit Langlois
Directeur général adjoint